

Kigali - Rwanda

MUHAMMED - HASSAN
Importeur

200e
4p

Correspondance

note à Monsieur le Ministre,

Concernant l'implantation d'une autre limonaderie à Kigali, le Service de la Régulation et le Service des Affaires Économiques et Financières tombent d'accord sur le principe qu'elle n'est pas nécessaire du moins dans l'immédiat dans la circonscription urbaine de Kigali.

Toutefois, il est souhaitable que le Ministre de l'Économie et du Commerce voit dans quelle mesure, une limonaderie serait nécessaire dans une ~~autre~~ circonscription urbaine autre que Kigali. Envisager Butare, Gisenyi ou Ruhengeri.

Lemaitre

9/6/80

13/6/80

Industrialisation

Note au Service des Affaires Economiques et Financières

Objet: Demande d'autorisation d'implanter
une usine de Limonaderie à KIGALI.

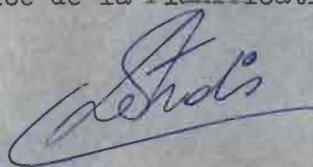
Dans sa lettre du 24/04/1980 adressée au Ministre de l'Economie et du Commerce au sujet de l'objet en marge, Monsieur HAMUD HASSAN demande l'autorisation d'implanter une usine de Limonaderie de marque Pepsi-Cola et Mirinda dans la circonscription urbaine de KIGALI.

Au Service de la Planification nous pensons qu'à l'heure actuelle il n'est pas question d'implanter encore des limonaderies à KIGALI mais le Ministre de l'Economie et du Commerce devrait voir dans quelle mesure, il est possible de construire une limonaderie soit dans les circonscriptions urbaines de BURE, de GISENYI ou de RUHINGERI parce que dans ces circonscriptions urbaines il n'y a pas assez d'industries qui y sont implantées.

KIGALI, le 28 mai 1980

*Ajouter que celle de Bwalya
s'est fait la demande
actuelle -*

NDIMURWANGO Léonard
Service de la Planification



HAMUD - HASSAN

IMPORTATEUR

B. P. 653

KIGALI - RWANDA

*Projets d'Investissements
privés*

R. C. A 0843
B. C. R. 1921
B. K. 213
Tel. 5920

*Aff. Eco.
Planif.
28-4-80
7111*

KIGALI, le 24 avril 1980.-

Monsieur le Ministre de
l'Economie et du Commerce
KIGALI

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous rappeler le contenu de notre lettre vous adressée en date du 2 novembre 1979, concernant notre projet d'une usine de Limonaderie de marque Pepsi-Cola et Mirinda que nous voulons construire à Remera.

Vous vous souvenez, Monsieur le Ministre, qu'au mois de janvier 1980, nous nous sommes rendus dans vos bureaux en vue de vous remettre nos études de faisabilités et nous étions accompagnés des responsables de la Compagnie Pepsi-Cola ayant leur Siège à Nairobi au Kenya.-

Nous profitons également de cette occasion pour vous rappeler qu'en mars 1980, nous sommes revenus dans vos bureaux pour voir où arrive l'examen de notre dossier, en ce moment là, vous nous avez fait remarqué que nous continuons à étudier notre dossier, pour voir si réellement nous remplissons toutes les conditions imposées par le Gouvernement de pouvoir construire une usine, ici, nous tenons à vous remercier Monsieur le Ministre, de votre réponse verbale et de certains renseignements utiles que vous nous avez fournis.

Le but fondamental de la présente, Monsieur le Ministre, est de vous demander de bien vouloir revenir à notre dossier, parce que les Techniciens de la Compagnie Pepsi-Cola qui doivent diriger les travaux souhaitent l'exécution rapide des travaux, tel que nous souhaitons de notre part le démarrage de l'usine dans un délai raisonnable.

Nous tenons à vous informer que les experts de cette Compagnie ont déjà entrepris à faire leurs démarches en ce qui concerne toutes les mesures et renseignements relatifs à l'eau, électricité et pour toutes autres installations se rapportant à la construction d'une usine de Limonaderie.

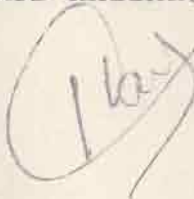
.../...

En outre, nous vous faisons savoir que nous avons toutes sortes des matériaux pouvant faire marcher ce travail comme par exemple, des véhicules, du sucre, des huiles et d'autres matériaux nécessaires parce que, nous-mêmes, nous sommes importateurs de ce genre des matériaux.

Egalement nous avons des convenances assez importantes avec notre Banque de KIGALI pour ce qui concerne l'importation des marchandises.

Dans l'espoir de vous lire avec bienveillance à notre présente requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

HAMUD HASSAN.-



Copie pour information à:

- ✓ - Son Excellence Monsieur le
Président de la République
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage
KIGALI
- Monsieur le Gouverneur de la
Banque Nationale du Rwanda
KIGALI

HAMUD - HASSAN

IMPORTATEUR

B. P. 653

KIGALI - RWANDA

R. C. A 0645

B. C. R. 1921

B. K. 213

Tél. 5920

A traiter par _____
Date : 6-8-80
No Cl. : 12914/80

N/ Réf. 00038/H.H./A.K./80

V/ Réf.

Objet : Projet de Limonaderie

KIGALI, le 2 Août 1980

Monsieur le Ministre
de l'Economie et du Commerce
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à notre lettre vous adressée du 8 Juillet 1980 avec ses annexes, nous avons l'honneur de vous faire savoir que l'étude faite par la PEPSICOLA, le taux d'intérêt de prêt auprès de la Banque Rwandaise de Développement était supposé à s'élever à 7,5% or qu'il s'établit à 12%.

Sur ce, nous vous transmettons ci-joint la suite du dossier qui vous a été transmis à la date précitée ci-haut, les éléments d'étude de faisabilité dont les points modifiés remplacent automatiquement ceux de la page No. 13, 14, 19 et 26.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

HAMUD HASSAN.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage
KIGALI.
- Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda
KIGALI.
- Monsieur le Directeur Général de la
Banque Rwandaise de Développement
KIGALI.

P.O.

7. FINANCEMENT

a) SUR FONDS PROPRES:

- 15% DU COUT DU MATERIEL ET EQUIPEMENT
- FORMATION DU PERSONNEL
- PUBLICITE
- FONDS DE FONCTIONNEMENT
- BATIMENTS
- VIDANGE
- APPROVISIONNEMENT
- SUCRE
- BOUCHONS
- PRODUITS CHIMIQUES
- BOUTEILLES ET CAISSES
- b) SUR PRETS

- 85% DU COUT DU MATERIEL ET EQUIPEMENT:

- MONTAGE	9.150.000 FRW
- MACHINES	150.329.800 FRW
- FOB	7.662.850 FRW
- C&F	<u>12.857.150 FRW</u>
	179.999.800 FRW

LE FINANCEMENT SE FERA PAR LA VOIE DE LA BANQUE RWANDAISE DE DEVELOPPEMENT.

LE MONTANT EMPRUNTE EST REMBOURSABLE SUR UNE PERIODE DE 7 ANS A UN TAUX D'INTERET ANNUEL DE 12%

PREVISIONS DE REMBOURSEMENT

<u>ANNEE</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>
EMPRUNT	152.999.800	131.142.686	109.285.572	87.428.458	65.571.344
REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL	21.857.114	21.857.114	21.857.114	21.857.114	21.857.114
FRAIS FINANCIERS	18.359.976	15.737.122	13.114.286	10.491.414	7.868.561

2. CHARGES D'EXPLOITATION

- CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES

* MATIERES PREMIERES :

	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>QUANTITE ANNUELLE</u>
CONCENTRE	36.000 FRW	583
SUCRE	58 FRW/KG	661.122 KG
CO ₂	36 FRW/KG	70.000 KG
BOUCHONS	0,45 FRW	116.667 GROSS
	(OU 116.667 x 12 x 12)	
EAU	21 FRW/M ³	31.500 M ³
ELECTRICITE	5 FRW/KW	140.000 KW
FUEL	50 FRW/L	70.000 L
SOUDE CAUSTIQUE	90 FRW/KG	7.700 KG
AUTRES PRODUITS CHIMIQUES (75% DE LA SOUDE CAUSTIQUE)	90 FRW/KG	5.775 KG
AUTRES: - BOUTEILLES:	2100 FRW/GROSS (2.100 x 12 x 12)	10.000 GROSS (10.000 x 12x12)
- CAISSES	360 FRW/CAISSE	60.000

- FRAIS DU PERSONNEL

LES SALAIRES AUGMENTERONT DE 10% PAR AN

VOIR LEUR CALCUL AUX PAGES 20 ET 21

- FRAIS FINANCIERS

<u>ANNEE</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>
EMPRUNTS	152.999.800	131.142.686	109.285.572
REMBOURSEMENT	21.857.114	21.857.114	21.857.114
FRAIS FINANCERS	18.359.976	15.737.122	13.114.268

7. PREVISIONS DE TRESORERIE

<u>ANNEE</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>
(+) CHIFFRE D'AFFAIRES NET	161.000.000	187.100.000	194.810.000
(-) FRAIS FINANCIERS	18.359.976	15.737.122	13.114.286
(-) AMORTISSEMENTS	33.023.366	31.883.366	31.883.366
(-) FRAIS D'EXPLOITATION	130.107.250	96.328.649	127.241.875
(+) CAUTION POUR BOUTEILLES	43.200.000	-	21.600.000
(+) CAUTION POUR CAISSES	25.500.000	-	12.750.000
	48.209.408	43.150.863	31.420.473
	=====		

